



Communiqué de presse

Paris, le 27 Juillet 2018

Evolution des tarifs du courrier et du colis au 1^{er} janvier 2019

La Poste procédera à des ajustements tarifaires le 1^{er} janvier 2019. Cette évolution répond au contexte d'accélération de la baisse des volumes du courrier, permet d'assurer la pérennité du service universel et de continuer à s'adapter aux usages et aux besoins de ses clients, avec une qualité élevée.

- L'avantage tarifaire pour la Lettre verte est accru, et porté à 17 centimes
- Les timbres imprimés de chez soi bénéficient d'un tarif inférieur de 3 centimes
- Le tarif du sticker qui permet le suivi des Lettres prioritaires, Lettres vertes et Ecopli est inchangé, à 0,40€
- Le tarif grand public du Colissimo France métropolitaine de moins de 250g est inchangé

Les tarifs courrier augmenteront de 4,7 % en moyenne.

Le prix de la Lettre verte passera de 0,80€ à 0,88€ tandis que le timbre prioritaire passera de 0,95€ à 1,05€. La Lettre verte, économique et écologique, est devenue la principale référence des particuliers pour leurs envois ordinaires (plus de 60 % des envois). Pour tenir compte des usages de ses clients, La Poste a décidé de renforcer l'avantage tarifaire proposé par la Lettre verte qui est porté à 17 centimes par rapport à la Lettre prioritaire, contre 15 centimes actuellement.

Pour les entreprises, les tarifs du courrier industriel de gestion évolueront de 2,5 % et ceux du marketing direct de 1,5 % afin d'encourager l'utilisation du Média courrier.

Il sera désormais possible de suivre la distribution de tout courrier.

Depuis 2018, les clients particuliers peuvent apposer un sticker « suivi » sur tous leurs courriers. Ce nouveau service permet de disposer d'informations sur l'acheminement et la distribution du courrier muni de ce sticker. Le tarif de ce sticker restera inchangé, à 0,40€.

Pour simplifier la vie de ses clients, La Poste propose son service de vente en ligne de timbres à imprimer chez soi, accessible 24h/24 (service MonTimbrenLigne). Les clients bénéficieront d'une remise de 3 centimes par rapport au tarif public classique, pour les timbres rouges comme pour les timbres verts.

Pour simplifier les envois des particuliers à l'international, La Poste fusionne les zones géographiques Union Européenne et Reste du Monde en une seule zone tarifaire dite Internationale. Le prix de la Lettre Internationale de 0 à 20g sera de 1,30€.

Le tarif grand public du Colissimo France métropolitaine de moins de 250g restera au même prix qu'en 2018, soit à 4,95€. Cette stabilité tarifaire concernera aussi le Colissimo France de



LA POSTE

moins de 250g avec signature incluant l'option recommandation (inchangé à 7,45€) et le Colissimo International de moins de 500g de la métropole vers les pays de l'Union européenne (inchangé à 12,30€).

Dans l'ensemble, les tarifs des colis pour les envois domestiques des particuliers augmenteront de 1,4%, soit une hausse modérée, identique à celle de 2018.

Ces ajustements s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs décidé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Repères: Le budget des ménages en produits postaux représente environ 0,1 % de leur budget total soit une dépense de l'ordre de 44€ par an en moyenne. L'impact de la hausse sera donc limité à moins de 3€ par an et par ménage.

Contacts presse

Medias audiovisuels

Jacques GOURIER

01 55 44 22 43

Presse écrite

service.presse@laposte.fr

01 55 44 22 37